



Déchets

Les Exemples à Suivre

Alsace

Mise en place d'un « bio-déconditionneur » à Strasbourg (67)

Pourquoi agir ?

Filiale du groupe Suez Environnement, la société SITA Alsace (400 salariés) est spécialisée dans la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages, les collectivités locales et les entreprises. A partir du 1^{er} janvier 2012, les producteurs d'une quantité importante de déchets organiques ont l'obligation de mettre en place un tri à la source ou une collecte sélective afin de favoriser le retour au sol de la matière organique. Cela concerne en particulier les déchets de matière organique fermentescible emballée, issus du contrôle qualité des industries agro-alimentaires, des retraits et des invendus alimentaires de la grande distribution, de préparation de la restauration scolaire ou des restes de repas de la restauration collective... Pour anticiper les besoins de ses clients et développer son activité en direction des autres grands producteurs de déchets organiques, la société SITA Alsace a conçu un nouvel équipement innovant de décondi-tionnement baptisé « Valorest ». Implanté à Strasbourg, cet équipement est la première unité de SITA en France capable de traiter les biodéchets emballés. Il a été mis en service en juin 2010.

Outre l'enjeu économique et commercial que constitue « Valorest » pour l'entreprise, la création et la mise en service d'un équipement de déconditionnement permet de réduire les quantités enfouies ou incinérées en séparant le contenu (matière organique) du contenant (emballage). Cela s'inscrit dans les objectifs du Grenelle Environnement : réduire de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets incinérés ou stockés ; augmenter la part de déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage matière et organique à 35% en 2012 et à 45% en 2015. « Valorest » s'inscrit également dans le contexte régional : les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés insistent sur la nécessité de réduire les flux destinés à l'incinération et au stockage et privilégient les modes alternatifs de tri et de valorisation.

La stratégie de l'ADEME vise à réduire les quantités de déchets en soutenant les actions de prévention et les dispositifs de valorisation. « Valorest » s'inscrivant pleinement dans cette stratégie, la direction régionale de l'ADEME en Alsace a souhaité soutenir ce projet jugé exemplaire et reproductible car l'essentiel des 60 000 tonnes de déchets organiques emballés produits en Alsace étaient enfouies ou incinérées après avoir été triées dans un centre spécialisé.



Organisme

SITA Alsace / Groupe Suez Environnement

Partenaires

ADEME Direction régionale Alsace

Coût

1,2 M€ HT (études et construction)
Financement ADEME 189,6 K€ HT (20% du coût de la construction)

Bilan « Développement Durable » en chiffres (6 premiers mois)

- *Environnement*
90% des déchets valorisés en fertilisant ou biogaz
- *Economie*
Un coût d'accès payé par le client inférieur à celui d'une installation de tri : 85 € HT la tonne au lieu de 110 € HT la tonne
- *Social/sociétal*
3 emplois équivalents temps plein

Date de mise en œuvre

- Lancement : 2008
- Mise en service : juin 2010

Présentation et résultats

Le « bio-déconditionneur Valorest » est spécialement conçu pour pré-traiter des déchets constitués essentiellement de matière organique fermentescible emballée ou mêlée d'emballages. Avant d'être transportés sur le site de déconditionnement, les déchets organiques emballés doivent être identifiés et triés par les clients producteurs de bio-déchets. Cette étape est essentielle car elle conditionne l'efficacité et la qualité du traitement.

Abrutée dans un bâtiment de 500 m², l'installation de déconditionnement met en œuvre un processus de broyage qui sépare les déchets en deux flux : d'une part la pulpe issue de la matière organique (90%) et d'autre part les emballages souillés (10%). La pulpe est transférée et traitée dans des installations de méthanisation situées dans un rayon de 300 kilomètres dans l'attente de solutions locales. La pulpe est alors dégradée, ce qui génère du biogaz valorisable en énergie, et surtout un substrat utilisable comme fertilisant. L'un des objectifs est de pouvoir les traiter à proximité dès que les unités locales seront mises en service. Les emballages souillés sont quant à eux transportés et incinérés dans l'usine d'incinération du Rohrschollen.

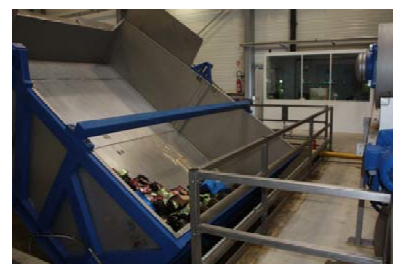
Sur les six premiers mois d'exploitation, « Valorest » a permis de traiter 2 000 tonnes de déchets organiques emballés : 1 800 tonnes ont été orientées vers la valorisation organique et 200 tonnes vers l'incinération. Avec une capacité de traitement de 7 tonnes par heure, « Valorest » pourra traiter en année pleine jusqu'à 24 000 tonnes de déchets organiques emballés par an. 21 600 tonnes (90%) seront orientées vers la valorisation organique et 2 400 tonnes (10%) seront incinérées. Ces gains sont particulièrement appréciables car les volumes d'enfouissement disponibles en Alsace diminuent et les capacités d'incinération sont limitées. L'entreprise souhaite que cette solution soit également attractive d'un point de vue économique. C'est pourquoi le coût d'accès pour les entreprises à « Valorest » (85 € HT la tonne) est inférieur au coût d'accès à une installation de tri traditionnel (110 € HT la tonne).

Focus

L'efficacité de l'installation dépend de la qualité de la pulpe, qui elle-même dépend de la qualité du tri effectué par les producteurs. Les biodéchets ne doivent par exemple contenir ni verre ni autres matières indésirables (lessive, détergents...). Les clients doivent prendre conscience du fait que la qualité du tri en amont est importante pour garantir la pérennité de la filière.

Enseignements

M. Charles COPPIN, directeur de l'agence Bas-Rhin Entreprises, SITA Alsace :
« Nous attendons des bilans détaillés à l'issue des deux premières années d'exploitation. Cette installation est très importante car c'est la première du genre pour SITA en France. Certains de nos clients producteurs d'une quantité importante de déchets organiques sont directement concernés par les nouvelles dispositions du Grenelle, mais, au-delà, ce sont près de 8 000 entreprises alsaciennes qui sont visées. »



Crédit photo : SITA Alsace

Le « bio-déconditionneur » Valorest

Facteurs de reproductibilité

« Valorest » est le premier bio-déconditionneur de SITA (filiale de SUEZ Environnement). Il devrait être rapidement dupliqué au sein du groupe dans d'autres régions car il apporte une réponse opérationnelle à de très nombreux professionnels générant des déchets organiques emballés. Outre le process technique, l'efficacité du dispositif repose aussi sur la qualité du tri préalable effectué par les producteurs de déchets et qui impacte directement la qualité de la pulpe, et par la mise en place d'unités de méthanisation agricole à proximité et en nombre suffisant permettant de traiter la pulpe localement en vue de sa valorisation énergétique et de son épandage.

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pour en savoir plus :

- consulter sur le site de l'ADEME notre rubrique « Déchets »
www.ademe.fr/dechets
- consulter le site de la société SITA – Groupe Suez Environnement
www.sita.fr

Contacts

Société Sita Alsace
Tél : 03 88 65 68 48
emmanuelle.resch@sita.fr

DR ADEME Alsace
Tél : 03 88 15 46 46
ademe.alsace@ademe.fr